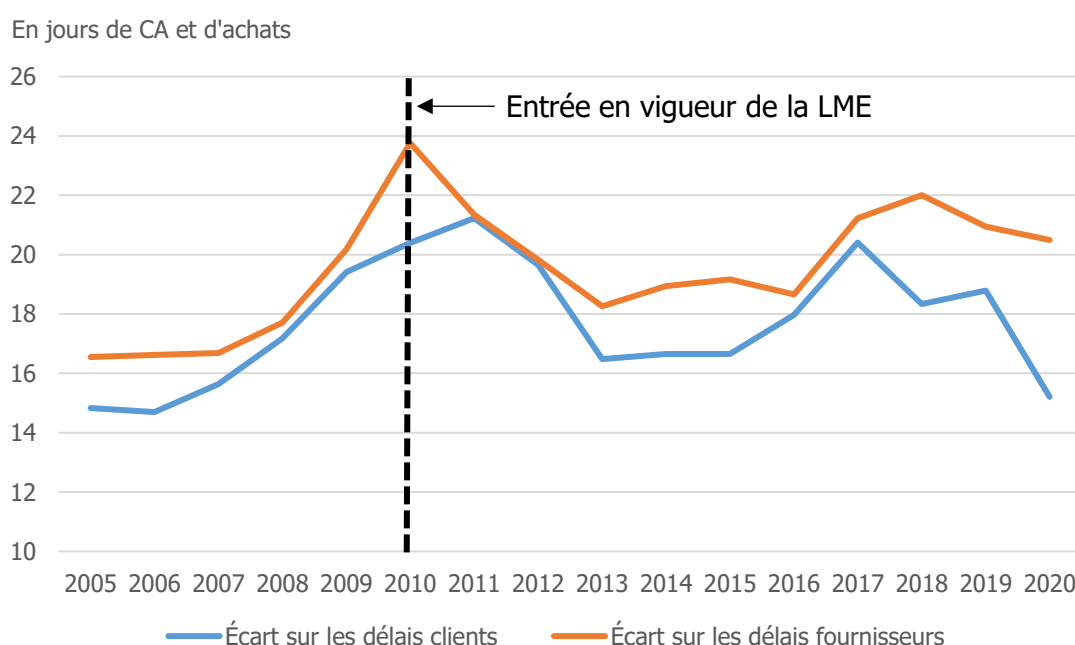


# Des délais de paiement toujours longs en outre-mer malgré la crise sanitaire

Par Bruno Terrien

*Les retards de paiement constituent une faiblesse structurelle des entreprises ultramarines. En incitant à accélérer le recouvrement des créances clients, la crise sanitaire a permis une baisse significative du besoin de trésorerie lié aux délais de paiement. Néanmoins, les entreprises confrontées aux retards les plus longs n'ont pas bénéficié de cet allègement.*

**Graphique 1 : Écarts des délais de paiement entre les outre-mer et l'Hexagone**



Source : IEDOM – base Fiben

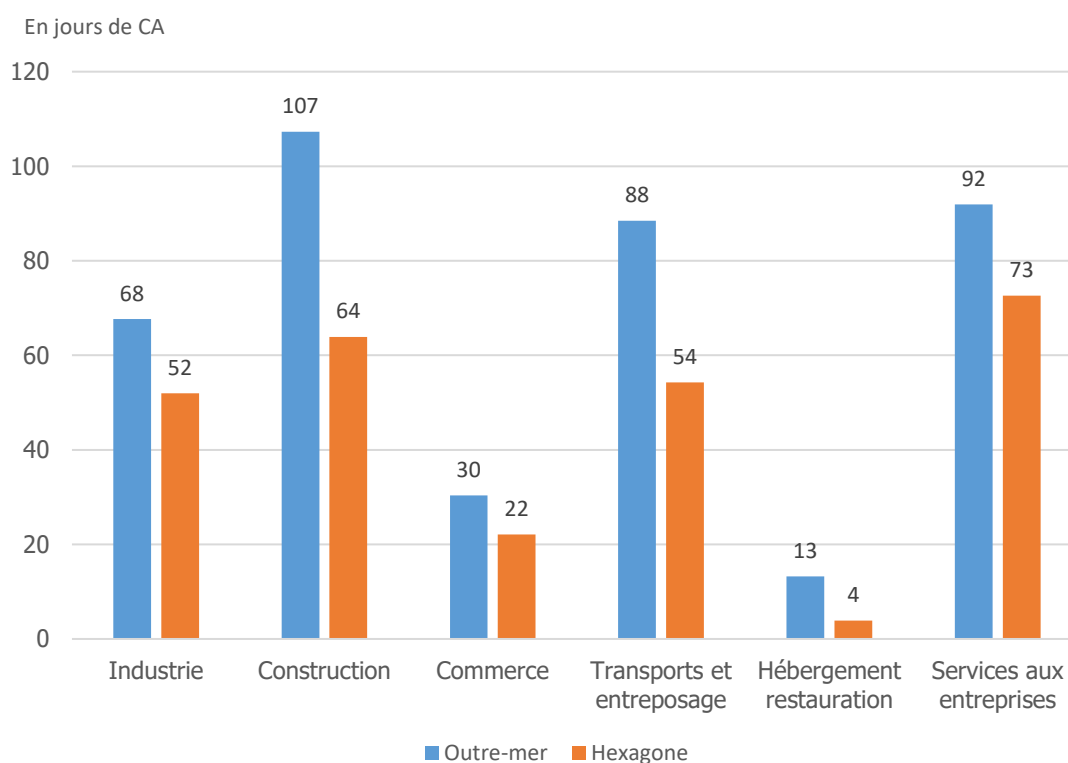
## Les retards de paiement, une faiblesse structurelle des entreprises ultramarines

Les délais de paiement dans les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) de la zone euro (constitués des départements de Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte et des collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon) sont supérieurs d'une vingtaine de jours à ceux de l'Hexagone (Graphique 1). Les délais clients à fin 2020 s'établissent à 58 jours de chiffre d'affaires (contre 43 jours dans l'Hexagone) et les délais fournisseurs à 70 jours d'achats (contre 49 jours).

En fixant un plafond de 60 jours aux délais fournisseurs, l'entrée en vigueur de la loi de modernisation de l'économie (LME) en 2010 a permis une réduction de la différence entre les outre-mer et l'Hexagone jusqu'en 2013. Les effets positifs de la LME ont été renforcés par le lancement du dispositif de médiation des entreprises et le déploiement du réseau des correspondants TPE dans les différentes agences de l'IEDOM. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) exerce en outre un contrôle régulier sur le respect de la LME. Depuis 2013 cependant, l'écart s'est réélargi. De fait, les délais de paiement fournisseurs n'ont jamais été inférieurs à la limite légale des 60 jours dans aucun territoire ultramarin.

Les entreprises ultramarines sont davantage spécialisées dans les activités commerciales que leurs homologues de l'Hexagone, ce qui leur permet de bénéficier de délais de paiement clients plus courts que les entreprises des DCOM actives dans d'autres secteurs. Si la spécialisation sectorielle des outre-mer était identique à celle de l'Hexagone, les écarts de délais de paiement seraient donc encore plus importants que ceux observés (de l'ordre de 1 jour de plus à La Réunion et jusqu'à 3 jours supplémentaires dans les Antilles).

**Graphique 2 : Délais de paiement clients dans les outre-mer et l'Hexagone en 2020 par secteur d'activité**

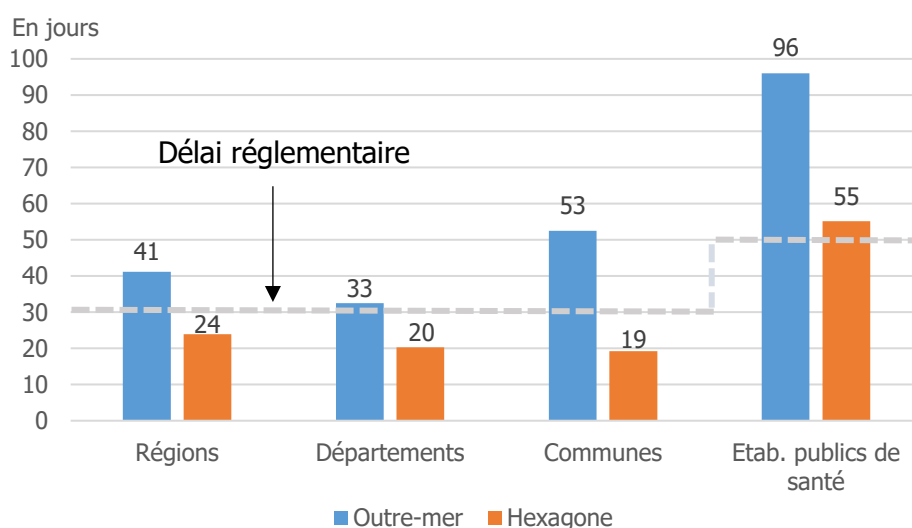


Sources : IEDOM, Banque de France – base Fiben

L'insularité, l'éloignement par rapport à l'Hexagone où sont localisés nombre de clients et de fournisseurs, la qualité de la desserte maritime et aérienne sont autant de facteurs structurels justifiant des délais de paiements plus longs. À ces éléments, il faut ajouter les

délais de paiement du secteur public local et hospitalier, largement supérieurs au délai réglementaire de 30 jours pour le secteur public local et de 50 jours pour le secteur hospitalier. Cette situation préoccupante trouve son origine dans l'état dégradé de leur trésorerie.

**Graphique 3 : Délais de paiement des collectivités locales dans les outre-mer et l'Hexagone en 2020**



Source : DGFIP

Les délais de paiement se sont détériorés de plus de 10 jours en 2020 pour les établissements publics de santé pour atteindre 96 jours (hausse limitée à 3 jours dans l'Hexagone), la situation d'urgence et l'engagement de dépenses exceptionnelles pour lutter contre la pandémie ayant accentué leurs problèmes structurels de trésorerie.

### **La crise sanitaire a incité à un allègement des besoins de financement liés aux délais de paiement**

Afin de compenser la raréfaction des entrées de trésorerie liée au ralentissement de leur activité à la suite de la crise sanitaire, les entreprises ont cherché à encaisser plus rapidement les créances qu'elles avaient sur leurs clients en menant une politique active de recouvrement de leurs factures. Selon les chefs d'entreprise interrogés par l'IEDOM pour son enquête de conjoncture, l'accélération du recouvrement des créances a été la principale mesure mise en œuvre à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour faire face aux difficultés de trésorerie. Ceci s'est traduit par une forte baisse de 4 jours (la plus importante observée depuis 15 ans) des délais de paiement clients. Dans le même temps, les délais fournisseurs ne se sont repliés que d'un seul jour pour s'établir à 70 jours d'achats.

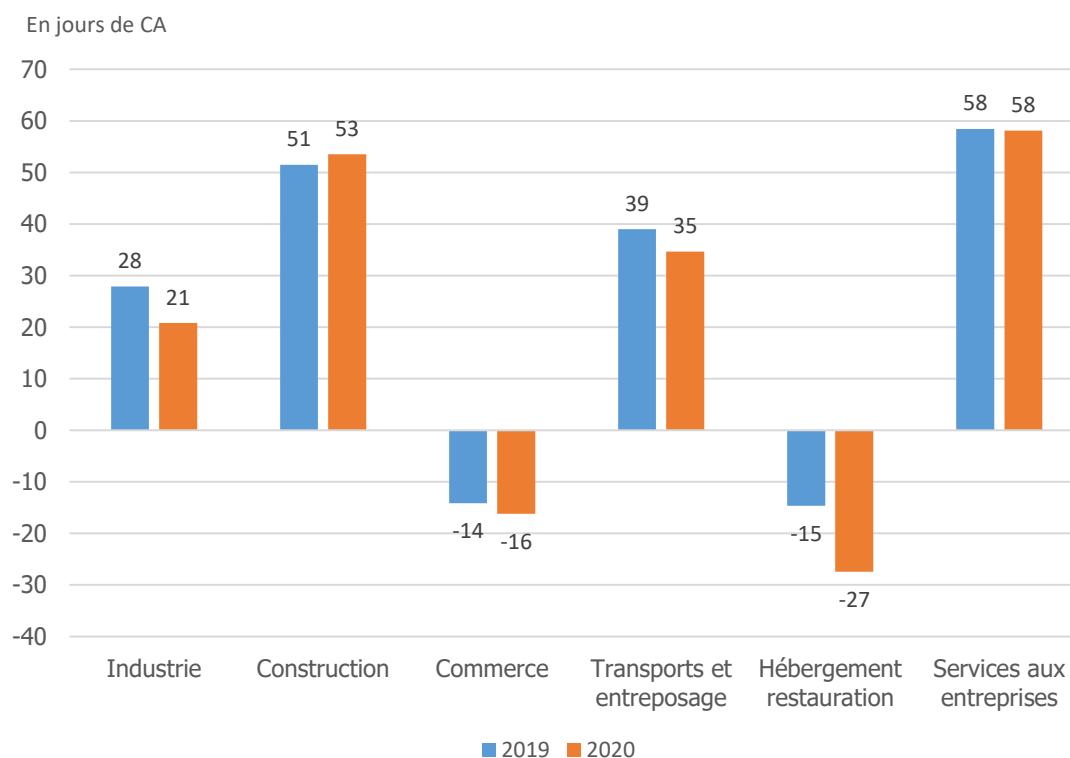
La contrainte que font peser les délais de paiement sur la trésorerie peut être mesurée par le solde du crédit interentreprises. Il traduit le besoin de financement généré par les délais de paiement lorsque l'entreprise consent relativement plus de crédit à ses clients qu'elle n'en reçoit de ses fournisseurs.

Le recul beaucoup plus marqué des délais clients par rapport aux délais fournisseurs a permis un net repli du solde du crédit interentreprises à 13 jours de chiffre d'affaires (-3 jours par rapport à 2019). Même s'il demeure supérieur de 2 jours à celui observé dans l'Hexagone, l'écart n'a jamais été aussi faible sur les 15 dernières années.

### Plus de 500 millions d'euros de trésorerie libérée en l'absence de retard de paiement

Les délais de paiement sont très hétérogènes selon les secteurs dans la mesure où ils reflètent le cycle d'exploitation qui diffère fortement selon les branches d'activité. La situation la plus favorable pour une entreprise est d'avoir une clientèle de ménages réglant ses achats comptant et de payer ses fournisseurs à crédit. C'est majoritairement le cas dans le secteur de l'hébergement et de la restauration et dans le commerce de détail, où le solde du crédit interentreprises est négatif. Inversement, les entreprises travaillant exclusivement pour une clientèle professionnelle ou appartenant au secteur public financent leurs partenaires commerciaux par le biais du crédit interentreprises en fonction des délais qu'elles leur octroient.

**Graphique 4 : Évolution des soldes des crédits interentreprises par secteur d'activité**

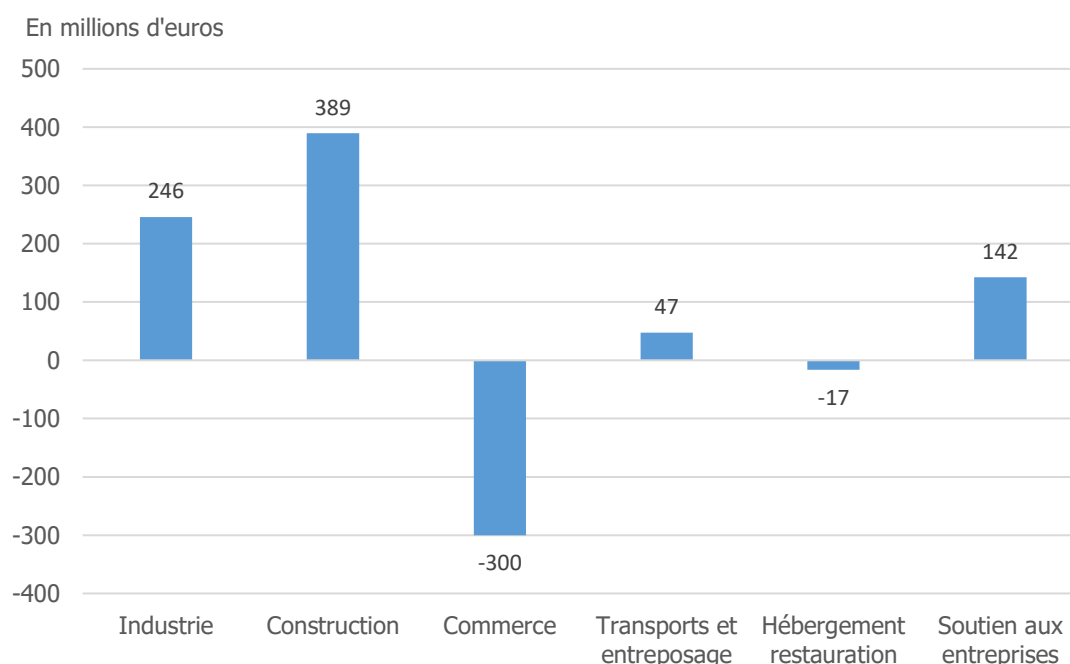


Source : IEDOM – base Fiben

Cette exposition inégale des secteurs aux délais de paiement peut être mesurée en estimant la trésorerie nette susceptible d'être mise à disposition des différentes entreprises si aucun retard de paiement n'était constaté (en calculant la différence entre les montants observés

des créances clients et des dettes fournisseurs, et les montants qui figureraient aux bilans des entreprises s'il n'y avait aucun retard de paiement). À elles seules, les entreprises de la construction bénéficieraient d'une trésorerie complémentaire estimée à 389 millions d'euros (soit 43 jours de chiffre d'affaires). Ces fonds proviendraient à la fois des sociétés financières, de l'État, des collectivités locales et territoriales, des ménages et des non-résidents, mais aussi des entreprises des DCOM appartenant au secteur du commerce qui restitueraient jusqu'à 300 millions d'euros.

**Graphique 5 : Trésorerie libérée par secteur d'activité en l'absence de retard de paiement**



Source : IEDOM – base Fiben

L'allègement des soldes de crédits inter-entreprises observé en 2020 n'a pas bénéficié à toutes les entreprises dans les mêmes proportions. La charge a diminué de 13 % pour les entreprises dont le retard est inférieur à 1 mois alors que le besoin de trésorerie s'est alourdi de 2 % pour celles payées avec un retard plus important.

Ce sont les entreprises qui connaissent le moins de difficultés à se faire payer sans retard qui ont le plus bénéficié de l'allègement global du besoin de trésorerie. À l'opposé, les entreprises confrontées à des retards de paiement élevés n'ont pas vu leur situation s'améliorer. Il s'agit le plus souvent d'entreprises de la construction et des services aux entreprises s'adressant notamment à une clientèle de collectivités locales incapables d'accélérer leurs paiements en raison de leur situation financière dégradée.

Ainsi, les efforts en matière de lutte contre les retards de paiements doivent être poursuivis, notamment en accélérant la dématérialisation du traitement des factures et la généralisation d'une comptabilité d'engagement, afin que l'ensemble des entreprises puisse en bénéficier.